



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Compostage des déchets : le CNIID déplore le manque d'ambition du gouvernement

Paris, le 27 novembre - Le CNIID salue les mesures annoncées aujourd'hui par la ministre de l'environnement et du développement durable destinées à encourager le compostage individuel mais déplore le manque de réelle volonté politique en matière de prévention et réduction des déchets. Le CNIID estime que le gouvernement ne pourra pas tenir ses engagements déjà modestes de réduction des déchets s'il continue à promouvoir le tout incinération, véritable incitation à la production de déchets.

Hélène Bourges, chargée de la campagne Alternatives au CNIID, s'interroge :

« La politique française de gestion des déchets manque de cohérence. Dans la même semaine, Mme Ollin annonce des mesures timides en faveur du compostage des déchets et inaugure un incinérateur, véritable pompe à déchets et à finances qui handicape le développement des filières alternatives de traitement. Le choix français du tout incinération discrédite une fois de plus l'engagement du gouvernement pour la réduction des déchets. »

La France est en effet très en retard par rapport aux objectifs fixés par l'Union européenne en 1999 concernant la réduction de la mise en décharge des déchets organiques (1). Aujourd'hui, seulement 6% (2) des déchets collectés sont compostés, alors que les déchets organiques constituent près du tiers des déchets des ménages, dont la production continue à augmenter chaque année. La construction d'incinérateurs va à l'encontre des objectifs de réduction, pourtant modestes (3), fixés par le Plan National de Prévention de la Production des Déchets, dans la mesure où les collectivités locales doivent souvent s'engager auprès de l'opérateur à fournir un tonnage constant de déchets, en général sur 20 ans.

Le « plan national de soutien au compostage domestique » fait partie des outils censés favoriser la diminution de la quantité de déchets ménagers collectés. Le CNIID se réjouit que Mme Nelly Ollin annonce la distribution de 100 000 composteurs individuels par an, ce qui permettra d'augmenter le nombre de foyer équipés (aujourd'hui environ 5 millions d'après l'ADEME dont 650 000 équipés

par les collectivités territoriales dans le cadre d'opérations de sensibilisation). Le compostage individuel permet en effet de traiter à domicile environ un tiers du poids de notre poubelle, composé de déchets organiques fermentescibles.

Le CNIID ne peut que saluer l'initiative prise par le ministère de s'engager dans une politique de réduction des déchets. Mais encore faut-il prendre des mesures adaptées et cohérentes. Favoriser le compostage individuel n'est pas suffisant. Des mesures complémentaires sont nécessaires pour aboutir à une réduction réelle des déchets organiques: soutien aux plates-formes de compostage collectif et aux usines de méthanisation (très peu nombreuses en France par rapport aux pays voisins), développement du compostage collectif local en milieu urbain, mesures d'accompagnement pour les collectivités locales (communication et pédagogie auprès des citoyens, création de poste de « maître composteur »...) Le CNIID souhaite que la ministre fixe un objectif ambitieux de compostage des déchets ménagers de 30% d'ici à 2008, date censée correspondre à la stabilisation de la production de déchet selon le plan national de prévention de la production des déchets.

Le CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets) est une